

Comité Social et Economique Central de l'ONERA

29 avenue de la Division Leclerc 92320 CHATILLON – mail : csec@onera.fr

Réunion du CSEC du 23 novembre 2021

Motion du CSEC sur le projet de COP (information du CSEC le 21 octobre 2021)

Adoptée à l'unanimité des présents

Les élus du CSEC sont consultés sur le projet de contrat d'objectif et de performance (COP) 2022-2026. Ils remercient la Direction du retour et de la prise en compte de nombreux points sur les remarques qu'ils ont émises dans la rédaction du projet de COP. Ils notent que certains points doivent continuer à faire l'objet d'échanges avec le CSEC, et qu'il est donc possible de travailler ensemble dès 2022 sur un Plan Stratégique ONERA à l'horizon 2040-2050. Les élus demandent à la direction la communication du projet de COP dans sa version modifiée. Les élus constatent que le budget et les effectifs inscrits dans le projet de COP transmis le 20 octobre 2021 constituent toujours un point dur. A ce titre, les Organisations Syndicales, leurs élus et représentants au CSEC et au CA adressent dès ce jour aux élus et représentants de la République Française la **lettre Ouverte ci-jointe : « Politique Aéronautique, Spatiale et de Défense de la France – Alerte sur la Situation de l'ONERA. » (Annexe).**

L'ONERA est le premier acteur de la recherche aéronautique, spatiale, de défense. L'Office est ou a été impliqué dans toutes les grandes réalisations de l'aérospatiale de notre pays. Il a un rôle majeur pour développer et orienter la recherche aérospatiale et militaire et dispose d'installations d'essai uniques.

Le COP 2017-2021 se termine avec un niveau effectif et une Subvention pour Charge de Service Public (SCSP) plus importants que ceux initialement envisagés. Cela ressort de la montée en puissance des défis auxquels sont confrontés le pays tant du point de vue militaire que civils. Cette réévaluation de nos ressources demeure toutefois insuffisante à l'heure actuelle pour faire face à la montée de notre activité contractuelle et assumer pleinement et entièrement nos missions de service public. Bien trop souvent, les exigences contractuelles se font au détriment de la recherche amont qui doit permettre de jouer pleinement notre mission de service public, fondamentale pour la souveraineté de notre pays et d'envisager suffisamment tôt les ruptures technologiques nécessaires, comme cela est le cas avec l'Intelligence Artificielle, la technologie Quantique, la décarbonation du transport aérien, la modernisation de la dissuasion, le New space...

Le projet de COP 2022-2026 est ambitieux d'un point de vue des exigences de l'Etat envers l'Office : dans la poursuite de notre rôle pour développer et orienter la recherche, mais aussi désormais pour jouer un rôle renforcé d'expertise pour la maîtrise d'ouvrage auprès de la DGA, pour aider notre pays à faire face à des enjeux vitaux (dissuasion, SCAF, transport aérien « propre », surveillance de l'espace technologie de rupture...). Le niveau d'investissement apparaît comme plus élevé que jamais non seulement en ce qui concerne PRISME et ATP mais aussi dans les investissements concernant les opérations individualisées et courantes (dont une part est liée au Plan de Relance de l'Aéronautique). Il faut non seulement maintenir mais renforcer les trois piliers de notre entreprise : modélisation-simulation-expérimentation ...

Malheureusement, dans le projet de COP, les moyens sont largement insuffisants pour répondre à ces défis.

L'effectif opérateurs CDI pérenne n'augmente quasiment pas. Il est à notre sens largement insuffisant aux regards des ambitions affichées. Le niveau d'effectif envisagé ne permet pas de construire et entretenir les connaissances, l'expertise sur le temps long. Elle contraint sans arrêt à mettre en parenthèse notre activité sur ressources générales (et donc notre capacité à

faire des études amonts) pour s'occuper de contrats dont le temps est beaucoup plus court. C'est, de fait, une « mise en concurrence » périlleuse qui prépare des lendemains difficiles pour l'Office comme pour l'industrie aéronautique, spatiale et de défense Française que nous accompagnons. De plus, les projets d'utiliser des contrats courts/précaires comme le contrat de mission scientifique nous inquiète sur la pérennité du niveau d'effectif annoncé et sur le maintien et la transmission des compétences.

La SCSP stagne tout au long de ce projet de COP. Ce qui signifiera même à terme une perte de son pouvoir d'achat une fois que l'inflation constatée sur la période aura été défalquée. C'est inadmissible. Dans ces conditions, le poids des recettes contractuelles ne cessera de monter pour atteindre près de trois cinquièmes des produits de l'ONERA. Cela contribuera à faire monter la pression sur l'activité sur ressources générale. Cela ne permet pas de soutenir le temps long nécessaire pour faire face aux exigences actuelles pour la souveraineté, de la recherche amont et donc notre capacité à garder notre magister actuel en préparant toujours l'avenir.

L'insuffisance de ressources, du fait de la stagnation de la SCSP met en danger l'ONERA du point de vue de sa situation financière. En l'état le projet de COP déboucherait sur une trésorerie négative importante. A la fin de ce COP, l'Office ne serait plus maître de son destin et n'aurait plus les capacités de mettre à niveau et de moderniser ses installations.

Cette insuffisance de ressources en termes d'effectifs et de SCSP est d'autant plus incompréhensible que nos concurrents/partenaires européens engagent des ressources publiques importantes, croissantes et pérennes sur le long terme. C'est par exemple le cas du DLR, sans parler de la Chine... C'est de l'indépendance de notre pays dont il est question ici.

Les élus s'étonnent que, avec toutes les louanges faites à l'ONERA reconnu comme l'expert incontournable, dans un contexte de relance qui ne peut pas être que ponctuel, l'ONERA ne bénéficie pas de l'effort de plus de 100M€ prévu pour l'innovation et la Défense dans la PLF2022.

Pour tout le moins la SCSP devrait permettre de faire face aux frais de personnel (170M€), et c'est loin d'être le cas, ainsi qu'aux coûts de maintien des installations d'essai tel que les Souffleries.

Nous avons élaboré un scénario sur la base de deux leviers pour que le futur COP porte un élan :

- * Un effectif plus important que celui prévue dans ce projet de COP et des rémunérations revalorisées en cohérence avec les nombreux projets qui attendent l'ONERA ;

- * une SCSP réévaluée progressivement, en euros courant (base 2021), au niveau de la masse salariale et à 130 M€ dans un premier temps dès 2022. Les élus demandent une réévaluation à 150 M€ à partir de 2024. A terme, l'objectif devrait être de couvrir l'intégralité de la masse salariale de l'ONERA (170 M€ courants en 2021) en fin de COP afin de maintenir l'excellence scientifique et préserver l'attractivité de l'ONERA au service de notre pays.

Les élus s'associent complètement aux éléments décrits dans le document intitulé « Exigences pour un ONERA à la hauteur des défis des 30 prochaines années » qui est la contribution au projet de COP 2022-2026 de l'ensemble des administrateurs élus, et transmis à l'ensemble des administrateurs et au DGA.

Enfin, les élus du CSEC demandent la transmission de cette motion au Conseil d'Administration ainsi qu'une réponse formelle du CA au CSEC dans le cadre de cette première partie des Orientations Stratégiques et relative au COP 2022-2026 sur les éléments

décrits ci-dessus, y compris la contribution des administrateurs salariés élus au CA ainsi que la lettre ouverte des Organisations Syndicales.

Palaiseau, le 23 novembre 2021

*Pour les élus du CSEC,
Le Secrétaire du CSEC,
Arnaud RISTORI*



A. RISTORI

PJ: courrier d'alerte des syndicats CFDT, CFE-CGC et CGT, le CSE Central et les représentants du personnel au Conseil d'Administration